



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.450/6



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

11 juin 2018
Français
Original : anglais

Réunion régionale sur la mise en œuvre de l'IMAP : pratiques optimales, lacunes et difficultés communes

Rome (Italie), 10-12 juillet 2018

Point 4 de l'ordre du jour : Normes pour les données et dictionnaires sur les indicateurs communs proposés pour l'IMAP

Les normes pour les données et les dictionnaires de données sur les indicateurs communs de l'IMAP sélectionnés relatifs à la côte et l'hydrographie

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PAM/PNUE
Athènes, 2018

Note du Secrétariat

Dans le cadre du Programme de travail et du budget pour 2018–2019 du PNUE/PAM (décision IG.23/14), INFO/RAC travaille sur la mise en œuvre d'un système Info-MAP pleinement opérationnel ainsi que sur un système d'information et de données compatible avec l'IMAP, connectés avec les systèmes d'information des composantes PAM et d'autres plateformes régionales de connaissances pertinentes.

Le projet EcAp MED II financé par l'Union européenne appuie la mise en place d'un système d'information et de données pilote compatible avec l'IMAP (système d'information pilote de l'IMAP), qui établirait les bases pour la création d'un système Info de l'IMAP pleinement opérationnel avant la fin de la phase initiale de l'IMAP, conformément à la décision IG.22/7.

INFO/RAC a élaboré les projets de normes en matière de données et de dictionnaires de données pour 10 indicateurs communs de l'IMAP sélectionnés (indicateurs communs 1, 2, 6, 13,14, 15, 16, 17, 22 et 23). Les critères ci-après ont été utilisés pour sélectionner ces indicateurs communs dans le cadre du système d'information pilote de l'IMAP :

- a) maturité de l'indicateur commun en termes d'expériences et de pratiques optimales concernant la surveillance ;
- b) collecte et disponibilité de données représentant l'ensemble des groupes de l'IMAP ;
- c) disponibilité de fiches d'orientation sur les indicateurs communs et/ou de modèles de métadonnées.

Le présent document a pour objet de présenter aux Parties contractantes les normes en matière de données et les dictionnaires de données initialement proposés pour observations et orientations en vue de leur approfondissement dans le domaine Côte et l'hydrographie.

Sur la base des débats préliminaires menés durant la réunion en cours, les travaux se poursuivront au cours des réunions du CORMON sur la Côte et l'hydrographie, en vue de finaliser les normes en matière de données et les dictionnaires de données ainsi que de rendre la composante correspondante du système d'information pilote de l'IMAP pleinement opérationnelle d'ici mi-2019. Ceci permettrait aux Parties contractantes de télécharger leurs données obtenues, selon qu'il convient, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance continue fondés sur l'IMAP.

Les dictionnaires de données constituent un ensemble d'informations décrivant les contenus, le format et la structure d'une base de données ainsi que la relation entre ses éléments. Il s'agit d'une composante essentielle de toute base de données relationnelle, invisible pour la plupart des utilisateurs de la base de données. Généralement, seuls les administrateurs d'une base de données interagissent avec le dictionnaire de données.

Dans une base de données relationnelle, les métadonnées, dont le dictionnaire de données est composé, comprennent les éléments ci-après :

- noms de toutes les tables de la base de données et leurs propriétaires,
- noms de tous les index et des colonnes auxquelles les tables de ces index se rapportent,
- contraintes définies dans les tables, notamment les clés primaires, les relations de clés étrangères avec d'autres tables et les contraintes de valeurs non nulles.

Les dictionnaires de données conservent et communiquent des métadonnées concernant des données dans une base de données, un système ou des données utilisées par des applications. Pour les groupes de personnes travaillant avec des données similaires, le fait d'avoir un dictionnaire de données partagé facilite la normalisation par l'établissement de structures de données communes et la fourniture du vocabulaire précis nécessaire à l'examen d'éléments de données spécifiques. Des dictionnaires

partagés permettent de s'assurer que la signification, la pertinence et la qualité des éléments de données sont les mêmes pour tous les utilisateurs. Les dictionnaires de données fournissent également les informations nécessaires à ceux qui mettent en place des systèmes et des applications à l'appui des données. Enfin, s'il existe une source de données communes, vérifiées et répertoriées, il n'est pas nécessaire de produire de la documentation distincte pour chaque mise en œuvre.

Les indicateurs communs sélectionnés pour le domaine de la côte et l'hydrographie du système d'information pilote de l'IMAP sont les suivants :

Indicateur commun 15 : Emplacement et étendue des habitats impactés directement par les altérations hydrographiques (OE 7)

Indicateur commun 16 : Longueur de côte soumise à des perturbations dues à l'influence des structures artificielles (OE 8)

Hydrographie :

Le projet de métadonnées et de dictionnaires de données pour l'hydrographie (indicateur commun 15) est encore en cours d'examen. Une coopération étroite avec les experts du CAR/PAP a été établie afin d'aligner les métadonnées avec les fiches d'information IMAP.

Écosystèmes côtiers et paysages :

Le projet de métadonnées et de dictionnaires de données pour la côte (indicateur commun 16) a été développé sur la base des Fiches d'information IMAP et en étroite collaboration avec le CAR/PAP.

En raison du type différent d'informations demandées, le modèle de métadonnées présente une structure différente par rapport aux autres indicateurs communs.

Normes de données et dictionnaires de données pour l'indicateur commun IMAP 16

EO8 Écosystèmes côtiers et paysages

Indicateur : *Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence de structures artificielles*

Normes d'information GIS :

- Structures artificielles
- Littoral artificiel / naturel

Nom de la couche GIS : Artificial_structures

Type de couche GIS : polyligne

Systèmes de référence géographique : WGS 84 degré décimal

Tableau des attributs :

Champs	Description
ASCODE	Obligatoire. Entier. Code de type d'infrastructure artificielle. La liste de codes suivante doit être utilisée : 1 brise-lames 2 eau de mer / Revêtements / digue de mer 3 aines 4 jetées 5 structures de bouche de rivière 12 Port et marinas 21 Remise en état des terres (à partir des années 1980)
ASDES	Facultatif. Texte. Description du type d'infrastructures artificielles
Ville	Facultatif. Texte. Nom de la municipalité ou de la région administrative locale où se trouve le polygone
Code Pays	Obligatoire. Texte. Code du pays à deux lettres
Année	Obligatoire. Texte. Année de production de l'information.

Nom de la couche GIS : Littoral_AN

Type de la couche GIS : polyligne

Système de Référence Géographique : degrés decimal WGS84

Tableau des attributs :

Champs	Description
Code Pays	Obligatoire. Texte. Code du pays à deux lettres
Ville	Optionnel. Texte. Nom de la municipalité ou de la région administrative locale où se trouve le segment de littoral
ART_NAT	Obligatoire. Entier. Code pour le type de segment de littoral. Utilisez la liste de codes suivante: 0 Littoral naturel 1 côte artificielle
Année	Obligatoire. Texte. Année de production de l'information.
Réf Année	Année de la côte de référence utilisée pour représenter les segments naturels et artificiels

Type de la couche GIS : polygone

Système de Référence Géographique : degrés decimal WGS84

Tableau des attributs :

Champs	Description
Longueur du polygone	Obligatoire. Double precision. Longueur du polygone calculée par le logiciel GIS (par exemple ArcGIS ou QGIS)
Surface du polygone	Obligatoire. Double precision. Surface du polygone calculée par logiciel SIG (par exemple ArcGIS ou QGIS)
Code Pays	Obligatoire. Texte. Code du pays à deux lettres
Ville	Optionnel. Texte. Nom de la municipalité ou de la région administrative locale où se trouve l'infrastructure artificielle
Année	Obligatoire. Texte. Année de production de l'information.